

94 - 131 du 6 Avril 1994

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES
EFFECTIFS

DECRET N° _____/MFPRA. DGFP. DME.
Portant intégration, nomination et titu-
larisation à titre exceptionnel de cer-
tains Ex-Etudiants (Professeurs de C.E.G.
Contractuels) versés à la production après
1974, dans les cadres réguliers de la Fonc-
tion Publique à la catégorie A, hiérarchie
I des Services Sociaux (Enseignement) en
tête Monsieur DECORADS (Roger Séraphin)

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

- (/isas : Vu la Constitution du ~~15 Mars 1992~~
Vu la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut
général de la Fonction Publique;
Vu le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rému-
nérations des Fonctionnaires;
Vu le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des Fonctionnaires ;
Vu le décret n°63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires;
- D.G.B. Vu le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitution des carrières et reclassements ;
Vu le décret n°67/304/MT DGT du 30 Septembre 1967 modifiant le ta-
bleau hiérarchique des Cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et
remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n°64/165 du
22 Mai 1964 fixant le statut commun de l'Enseignement;
Vu le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;
- D.G.C.F. Vu le décret n°90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers
des avancements, des reclassements, des révisions de situations administra-
tives et des titularisations;
Vu le décret n°93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des
membres du Gouvernement;
Vu le décret n°93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des
intérim des ministres ;
Vu l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;
Vu les arrêtés n°5366/MJT.SGFPT.DFP du 28 Juin 1978
n°0725/MJT.SGFPT.DFP du 23 Février 1979
portant engagement de certains agents Contractuels du Ministère de l'Educa-
tion Nationale;
Vu la Note de Service n°1416/MEN.DGAS.DPAA.SP du 9 Août 1984 déter-
minant les conditions d'intégration, titularisation des étudiants versés à
la production après 1974, conformément aux dispositions du décret n°74/410
du 8 Novembre 1974;
Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés;

D E C R E T E

Article 1er : En application des dispositions de la Note de Service n°1416/
MEN DPAA SP du 9 Août 1984, les Professeurs de C.E.G. Contractuels, dont les
noms suivent sont intégrés, nommés et titularisés à titre exceptionnel dans
les cadres réguliers de la Fonction Publique à la catégorie A, hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement) suivant le tableau ci-après :

DECORADS (Roger-Séraphin)

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<u>CATEGORIE B , ECHELLE 6</u>	<u>CATEGORIE A , HIERARCHIE I</u>
Né le 18 Août 1952 à Brazzaville	Professeur de Lycée de 1er échelon indice 830 P/C du 6 Février 1980
Engagé en qualité de Professeur de C.E.G. Contractuel de 1er échelon indice 710 P/C du 6 Février 1978 Arrêté n°5366/MJT.SGFPT.DFP. du 28 Juin 1978	Promu au 2ème échelon, indice 920 P/C du 6 Août 1982
Avancé au 2ème échelon, indice 780 P/C du 6 Juin 1980 Arrêté n°7959/MTPS.DGTFP.DFP. du 26 Septembre 1981	Promu au 3ème échelon, indice 1010 P/C du 6 Février 1985
Avancé au 3ème échelon, indice 860 P/C du 6 Octobre 1982 Arrêté n°10672/MTPS.DGTFP.DFP. du 11 Novembre 1982	Promu au 4ème échelon, indice 1110 P/C du 6 Août 1987
Avancé au 4ème échelon, indice 940 P/C du 6 Février 1985 Arrêté n°7748/MTERFPPS.DGFP.DGPCE. du 5 Septembre 1985.	Promu au 5ème échelon, indice 1240 P/C du 6 Février 1990
	Promu au 6ème échelon, indice 1400 P/C du 6 Août 1992.

.../...

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<u>CATEGORIE B , ECHELLE 6</u>	<u>CATEGORIE A , HIERARCHIE I</u>
Né en 1952 à Ndélo (Mossendjo)	Professeur de Lycée de 1er échelon indice 830 P/C du 13 Février 1980
Engagé en qualité de Professeur de C.E.G. Contractuel de 1er échelon indice 710 P/C du 13 Février 1978 Arrêté n°0725/MJT.SGFP.T.DFP. du 23 Février 1979	Promu au 2ème échelon, indice 920 P/C du 13 Août 1982
Avancé au 2ème échelon, indice 780 P/C du 13 Juin 1980 Arrêté n°2297/MEPS.DGTFP.DFP du 5 Avril 1983	Promu au 3ème échelon, indice 1010 P/C du 13 Février 1985
Avancé au 3ème échelon, indice 860 P/C du 13 Octobre 1982	Promu au 4ème échelon, indice 1110 P/C du 13 Août 1987
Avancé au 4ème échelon, indice 940 P/C du 13 Février 1985 Arrêté n°5721/MTERTPPS.DGFP.DGPCE. du 20 Juin 1985.	Promu au 5ème échelon, indice 1240 P/C du 13 Février 1990
	Promu au 6ème échelon, indice 1400 P/C du 13 Août 1992.

Article 2 : Le présent décret ~~qui~~ prendra effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Par Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement.

Brazzaville, le 6 Avril 1994

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives.

Général Jacques Joachim YHOMBY-CFANGC.-

Jean Prosper KOYO

AMPLIATIONS

- JORC..... 1
- DGFP/DME..... 3
- DGFP/BST..... 3
- DGB..... 3
- DGCF..... 1
- MENRSE..... 2
- DPAA..... 2
- INTERESSES..... 2
- DOSSIERS..... 6
- SGG/BG..... 2./-